

CERCLE TURGOT

PETIT-DÉJEUNER DÉBAT

Invité : Nicolas PERRUCHOT

Ancien député et 1^{er} Vice Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher
Auteur du « rapport parlementaire interdit » de publication

« Le dialogue social à la française : naufrage ou fin de l'histoire ? »

**Paris, Maison de la chasse et de la nature
20 décembre 2016**

Le président Jean-Louis CHAMBON souhaite la bienvenue à l'assemblée pour le dernier débat de l'année 2016. Il adresse à tous ses vœux de bonnes fêtes de fin d'année et accueille chaleureusement Monsieur Nicolas PERRUCHOT.

Un vent de vérité qui allait souffler avec votre rapport fin 2011 et bouleverser l'ordre parlementaire pendant quelques temps.

Vous nous direz ce qu'il en est aujourd'hui à la veille des élections présidentielles, à un moment où on doit réfléchir à l'amélioration de bien des choses en matière de paritarisme et quelles perspectives dresser en la matière.

Nicolas PERRUCHOT dit être très heureux d'être dans cette maison, provenant du Loir-et-Cher territoire de chasse, s'il en est.

J'ai été à la commission des finances et j'ai essayé de rendre transparent ce qui me paraissait opaque.

Il est vrai qu'au Parlement il y a beaucoup d'opacité.

Les documents budgétaires lors de l'élaboration de la Loi fiscale sont assez silencieux sur ces aspects du paritarisme.

J'ai choisi le biais du financement afin de bien saisir le coût du paritarisme dans notre pays et les 29 membres de la commission avec moi – à l'exception du PC – ce qui nous a conduits à regarder de plus près les relations entre la CGT et le Parti Communiste.

Il m'a fallu 7 ans pour parvenir la Commission d'enquête grâce à un droit de tirage qui nous a permis de la demander et l'obtenir le 6 juin 2011.

On s'est néanmoins vu imposer un huit clos !

Nous avons réalisé plusieurs dizaines d'interviews, d'auditions et rencontré une centaine de personnes.

Nous avons également pris aussi en considération ce que l'on peut appeler « les repentis » qui souhaitaient apporter leurs contributions à ce rapport au final assez technique.

Notre objectif est non pas de révolutionner le dialogue social, mais de poser une brique à la refondation du dialogue social.

La fin des travaux a été fixée au 31 novembre 2011.

Bien des choses ont été mises en œuvre pour que le rapport ne paraisse pas.

Deux aspects sont à considérer dans ce rapport :

- 1- Le rapport financier
- 2- Les comptes rendus des auditions

« La fluidification du dialogue social » chez l'IUMM nous a conduit à approfondir les choses afin de saisir le sens réel de ces mots.

En fait, on est face à des organisations qui sont très riches, bien gérées et qui possèdent beaucoup d'actifs.

En réalité elles ont profité d'une manne de l'Etat qui considérait qu'acheter la paix sociale était moins onéreux que toute autre action, à savoir le réel dialogue social.

Nos syndicats font à peu près tout...y compris de la politique.

On assiste à la radicalisation des syndicats, notamment à la CGT avec l'arrivée de Philippe Martinez, ce qui est un signe préoccupant pour l'avenir.

Il y a encore beaucoup d'opacité dans ce secteur et sur le dialogue social.

Comment avons-nous travaillé à l'époque ?

On est d'abord partis de la structure qui coiffe le dispositif. Elle est de 1400 entités différentes rien que pour la CGT.

Nous avons essayé de lister les structures et fait un schéma des flux financiers qui sont à cet égard aussi imbriqués qu'instructifs.

Les partenaires sociaux ont été assez participatifs y compris pour Bernard THIBAUT le Secrétaire Général de la CGT.

Le cas de la SNCF est assez emblématique dans cet univers et relève d'une sorte de cogestion avec la CGT et les 29 comités d'entreprises dénombrés.

Nous avons réussi à récupérer l'organigramme du CCE de la CGT. On y a accessoirement retrouvé la trace des épouses de deux des fils du Secrétaire Général.

Au MEDEF, alors présidé par Laurence PARIZOT, nous avons senti qu'il existait un réel désir de coopérer.

On observe une représentativité en chute libre. Elle est de 8% en France et de 20% en moyenne dans l'Union Européenne.

En 30 ans à peu près on constate une division par 5 du nombre des salariés syndiqués et une multiplication par 20 des financements.

Le schéma de notre réflexion s'est structuré autour des Confédérations et autres démembrements des Syndicats, les apports de l'Etat, des Collectivités territoriales, les salariés, les employeurs, les ressources propres et le paritarisme.

Le schéma très compliqué de 70 ans de syndicalisme à la française a permis de chiffrer les coûts des liens dans cette flow chart.

On observe au passage qu'aucun salarié ne semble saisir qu'il paye une contribution sur son bulletin de salaire.

Puisque l'Etat demande aux syndicats de gérer le paritarisme, les remboursements ne se font pas sur justificatifs ; ce que fait le MEDEF sur les éléments qu'il apporte et qu'il justifie.

Bref de constat, tout cela est très compliqué au vu de ces liens plus que complexes.

Il convient de mon point de vue que l'Etat soit plus clair en matière de paritarisme.

C'est 25 à 30 millions € qui sont mobilisés pour former 45% des salariés en entreprises.

Certains organismes ont jusqu'à 21% de frais de gestion pour l'administration de leurs entités

Mais c'est vraiment l'état d'esprit qu'il convient de changer.

La commission d'enquête dure 6 mois, ce qui est un délai assez court.

Il existe des liens entre le financement des partis politiques et les gros comités d'entreprises.

Beaucoup de la richesse des Syndicats est dans les fédérations professionnelles et les CE.

S'agissant d'EDF et la SNCF, on a essayé de regarder de plus près. Il est vrai qu'ils se sont prêtés au jeu bien que pas très enthousiastes.

L'évolution du budget, 500 millions € pour 3000 personnes à EDF, dont une partie des ressources est basés sur le chiffre d'affaires de l'entreprise et à hauteur de 1% du CA...contrairement aux autres entreprises qui basent la ressource sur la masse salariale.

La fin du travail d'enquête en 2010 n'a pas permis de récupérer certains éléments.

La campagne médiatique... c'est ce que le Président de la République Nicolas SARKOZY appréhendait le plus, à savoir répandre la publication des comptes alors même que 98% des CE ne posent aucun problème.

Les éléments financiers d'EDF de 2010 faisaient état de plus de 100 millions passés à la trappe.

J'ai eu un dossier intéressant sur la société SeaFrance Ferries , filiale de la SNCF, consacré au trafic Trans-Manche, qui fut un cas d'école très instructif.

Chargé du recrutement des marins, au demeurant ...très agressifs !

Allant jusqu'à séquestrer le Préfet Maritime dans son bureau.

Cette aventure s'est mal terminée pour 1600 employés de SeaFrance.

C'est pas moins de 3 à 5 millions € de patrimoine qui ont été détournés par deux représentants de ce syndicat pendant 5 ans.

Je viens, à titre personnel de terminer 4 ans de procédures avec ce syndicat.

Chez eux je n'ai pas fait de contrôle sur place. Je n'ai pas pu me rendre à Marseille CGT Ports et Docks où ma sécurité n'était pas assurée.

Les Ports et Docks, c'est très caractéristique !

Pourquoi maintient-t-on donc ces systèmes en place ?

Il faut à cet égard maintenir la pression sur ces dispositifs.

Il est clair qu'à un moment donné tout cela nous échappe ; d'où la nécessité de couper ces branches pourries !

Cela demeure en tout cas un point d'interrogation.

En matière de paritarisme, ce qui est le plus dommageable c'est lorsque les conseillers manquent de déontologie.

Pour conclure, des caméras cachées ont été posées au moment de la négociation.

On aura une rupture très forte avec les citoyens si une réponse raisonnable n'est pas apportée.

*
* *

Le DÉBAT

Avant de lancer le débat, le Président Jean-Louis CHAMBON procède à un porté à la connaissance et à un rappel des événements à venir :

✓ **D'abord le Prix TURGOT :**

Il fêtera son 30^{ème} Anniversaire et se déroulera le 7 mars prochain au Ministère de l'économie et des Finances à Bercy en présence de Michel SAPIN Ministre des Finances, auquel l'ensemble de l'assemblée est attendue et invitée à s'inscrire rapidement.

✓ **La FNCDS**

L'Assemblée Générale se déroulera le 17 mars 2017 autour du thème de la « Cyber Sécurité ».

En France, nous dit le Président Jean-Louis CHAMBON, le corps des dirigeants salariés n'est pas représenté es-qualité.

Au Danemark par exemple le corps des dirigeants salariés est parfaitement représenté.

Une grande parti du naufrage à la française tiens aussi de cela.

Il y aurait au passage 25000 permanents dans le secteur public en matière de représentants syndicaux.

- La première question émane de Guy SALZIGER : quel regard portez-vous sur la loi de 2008 ?

Pour Nicolas PERRUCHOT, c'est d'abord un point d'avancée clé, bien qu'elle a raté un de ces objectifs.

Le contexte de la loi est qu'elle a été votée sous pression avec la découverte de cette affaire de l'IUMM.

Notons que les syndicats sont un lobby extrêmement fort en France, et à cet égard on a pu observer lors des primaires de la Droite et du Centre que trois des syndicats s'étaient engagés sur la question de la fin du monopole syndical. Mais il y a une myriade de petits syndicats qui demandent plus de moyens sans tenir compte de la réelle valeur ajoutée.

Les grandes Conférences Sociales, cela ne sert plus à rien, car cela n'aboutit pas !

Dans ce contexte, il faut que l'Etat précise davantage ce qu'est le paritarisme.

Il faut dire que changer le code du travail, c'est transformer en profondeur le paritarisme.

On ne peut pas faire sans composer avec la CGT, mais cela appelle une doctrine assez ferme.

Il est évident que personne n'a d'intérêt à ce que le corps des salariés soit parti prenante.

- William NAHUM évoquant le voyage dans cet univers, interroge en ces termes : « y a-t-il une relation dans cette atmosphère trouble entre les mafias et les salariés » ?

La vie syndicale n'a pas une bonne image rétorque Nicolas PERRUCHOT.

Le syndicalisme de Services en Europe du nord est proche du dialogue des patrons.

En France la démarche est très militante. Dans les pays d'Europe du nord a été fait le choix du syndicalisme de Services.

En France on n'en veut pas !

On peut passer 30 ou 40 ans à faire du syndicalisme à plein temps.

Il y a même des accès interdits de la part de l'Etat s'agissant des fonctionnaires détachés en matière de syndicalisme.

Je souhaiterais que la Cour des Comptes nous aide à y voir plus clair.

Toutes ces personnes mises à disposition finissent par ne plus être clairement identifiées ou identifiables Ministère par Ministère.

- Le Général Jean-Gilles SINTES entend bien comme il vient d'être dit que les syndicats ont une mauvaise représentation en France et ne mobilisent plus.
Mais alors qu'est-ce qui fait cette force réelle de mobilisation ? Et pourquoi voudriez-vous que cela change ?

La réponse de Nicolas PERRUCHOT est qu'il a de réels doutes sur notre force à réformer le système.

Il y a eu à cet égard peu de mots sur le paritarisme lors des primaires.

Sur le rapport de forces et la capacité de nuisance cela concerne beaucoup la CGT...Et 70 ans plus tard, bien que le rapport de force ne soit plus le même, de l'ordre de 800 000 personnes sont mobilisables aujourd'hui.

C'est une vraie question avec les partenaires sociaux et un hiatus avec les syndicats.

Les Comités d'Entreprises, c'est aux syndicats et non au Parlement de s'occuper de cela.

Avec la CGT néanmoins c'est un syndicat avec lequel on peut « dealer », en fait transiger !

On observera que jamais la CGT ne parle de la réserve de trésorerie, les cotisations ne représentent que 3% de la masse de ses recettes.

- Pour Jean-Louis CHAMBON, la France reste un pays de culture Marxiste contrairement au Danemark. En France le patron est décrié et terni.
- Philippe GENDILLOU fit observer que la majeure partie des DRH sont pour la poursuite du système. Avec la Loi travail, avec 700 branches professionnelles nous avons aussi de sérieux progrès à réaliser. On peut quand même avoir avec l'AGFPM un futur plus positif.

Nicolas PERRUCHOT répond que 2017 sera une année clé avec les syndicats hyper-dominants.

L'Etat aurait bien plus à craindre d'avoir des syndicats regroupés.

- Michel BON dit être frappé par le fait des entreprises gérées par l'Etat. Il relate son expérience de la diminution des permanents qui ont permis la réduction des jours de grèves chez France Télécom. Ce qui a probablement sauvé l'entreprise.
- Michel GABET procède à une remarque relative à la loi sur la Caisse Nationale de l'Energie en 1946 aboutissant à la naissance d'EDF-GDF et à la loi PAUL.

Il ne lui semble pas exclu à cet égard en 2017 un « véritable Trafalgar » au regard des conditions draconiennes qui risquent de laminer les petites centrales syndicales.

Pour Conclure, le Président Jean-Louis CHAMBON, s'adressant à Nicolas PERRUCHOT, l'informe qu'à chaque passage d'un conférencier brillant, le Cercle TURGOT s'honore de le recevoir comme membre d'honneur s'il l'accepte.

Nicolas PERRUCHOT dit l'accepter avec joie et honneur cette proposition.

En cette qualité il se voit remettre sous les applaudissements le diplôme de membre d'honneur, ainsi que la Charte des dirigeants salariés de la FNCDS.

Deux ouvrages du Cercle TURGOT lui sont également remis :

« Repenser la planète Finance » et « Grandeur et misère de la finance moderne ».